

SOMALI NATIONAL REPORTS

to the IXth International Congress
of Comparative Law

Tehran 1974

RAPPORTS NATIONAUX SOMALIENS

au IX^e Congrès International
de Droit Comparé

Téhéran 1974



MILANO • GIUFFRÈ EDITORE • 1974

SOMALI NATIONAL REPORTS

to the IXth International Congress
of Comparative Law

Tehran 1974

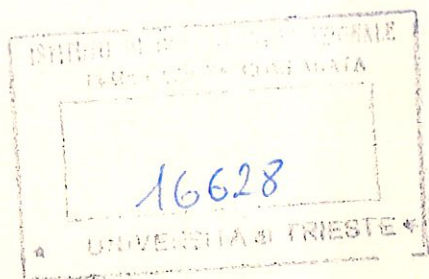
RAPPORTS NATIONAUX SOMALIENS

au IX^e Congrès International
de Droit Comparé

Téhéran 1974



MILANO • GIUFFRÈ EDITORE • 1974



TUTTI I DIRITTI SONO RISERVATI

(1974) Tipografia MORI - 21100 VARESE - VIA F. GUICCIARDINI 66

PRESENTATION

Le droit somalien — le droit de la République démocratique somalienne — est présent, pour la première fois, à un congrès de l'Académie internationale de droit comparé.

Il est présent, pour la première fois, à un congrès juridique international.

Le public international ne rencontre pas de difficultés, s'il veut se renseigner sur les détails du droit musulman; il peut connaître, par les ouvrages bien méritants de M. Contini, de Haji Noor Muhammad, de M. Ganzglass, de M. Angeloni, de M. Florio, tel ou tel autre aspect du droit somalien moderne, tel ou tel autre page de l'évolution récente du droit public somalien. Mais il ne peut se renseigner facilement sur la position réciproque qu'ont, à l'intérieur du système juridique somalien, le droit traditionnel — droit coutumier et charia —, les règles d'origine européenne, les lois, le droit révolutionnaire.

Le comparatiste lisant les cinq rapports qui viennent d'être présentés au congrès y trouvera décrits certains détails de la procédure civile charaïtique; il y trouvera un droit pénal, ainsi qu'une procédure pénale, dont le modèle est clairement européen; il y trouvera un droit agraire où l'initiative révolutionnaire (l'exploitation collective appartenant à l'Etat ou à une cooperative) se juxtapose aux survivances de l'exploitation capitaliste (fondée sur la concession, et diffusée à l'époque coloniale), ainsi qu'à l'activité agricole précapitaliste de la confririe musulmane et des groupements familiaux; il y trouvera l'inventaire des résultats dus à l'édification du socialisme, qui vient d'être commencée, ainsi qu'une analyse de certaines structures internationales, dont la mise en oeuvre est due à la Somalie et à d'autres puissances africaines.

Les rapports ont été élaborés par des juristes italiens. Des juristes somaliens se proposaient, eux aussi, de présenter des rapports (notam-

ment, sur la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise, et sur la condition juridique des enfants nés hors du mariage); mais leur multiples activités les ont forcés d'abandonner ce projet.

Les rapports sont dus à des italiens qui se sentent un peu somaliens, du fait qu'ils ont tous rempli des fonctions en Somalie: comme professeurs, à l'Université, comme consultants, près des Ministères, comme juges, près des juridictions supérieures. Les rapports de coopération qui ont toujours existé entre Somalie et Italie ont comporté une activité italienne dans la première étape de l'édification de la science juridique somalienne, science dont le progrès est maintenant assuré par des somaliens.

L'Associazione Italiana di Diritto Comparato a voulu l'honneur et le plaisir de prendre à sa charge la publication et la diffusion des rapports au IX^e congrès.

Recruter des rapporteurs; assurer aux rapports une forme irréprochable, dans une des langues adoptées par le congrès; trouver la maison qui publierait les actes: voici les lourdes tâches qu'a remplies, pour le compte de l'A.I.D.C., le professeur Piero Verrucoli. La science somalienne lui est redevable de cette réalisation.

Il fallait encore qu'un organisme prenne sur lui les charges économiques de l'initiative. Le Consiglio Nazionale delle Ricerche (C.N.R.) a pensé à cette nécessité. Il a droit à la reconnaissance la plus profonde.

Dans quatre ans d'ici, un nouveau congrès aura lieu.

Les rapports somaliens de 1978 seront rédigés par des juristes somaliens, et seront publiés en Somalie où vient de faire son apparition la première revue juridique, Majalladda xeerka, dont deux livraisons ont déjà été diffusées.

RODOLFO SACCO

Viceprésident de l'Associazione Italiana
di Diritto Comparato

Ancien Doyen de l'Université
Nationale Somalienne

TABLE DES MATIÈRES SOMMAIRE SUMMARY TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
<i>Présentation</i> , par R. SACCO	v
Section I-A-1: <i>Le droit islamique et sa socialisation dans les pays en voie de développement</i> , par R. SACCO	1
» II-C-2: <i>The Active Functions of Judges</i> , by G. MAROTTA GIGLI	15
» II-D-1: <i>Changing Agrarian System in the Somali Democratic Republic</i> , by M. GUADAGNI	25
» IV-A-1: <i>Regional Integration in Africa</i> , by A. TIZZANO	47
» V-B-1: <i>The Authority of Res Judicata in Criminal Proceedings</i> , by F. MANTOVANI	71